(A) (Nº 34.)

## Chambre des Représentants.

Séance du 16 Décembre 1868

Crédits provisoires à valoir sur les budgets des dépenses pour l'exercice 1869 (1).

## RAPPORT

PAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DE MACAR.

MESSIEURS,

La commission spéciale chargée d'examiner la demande de crédits déposée dans la séance d'hier, par l'honorable Ministre des Finances, a admis le projet de loi qui vous est soumis et vous en propose l'adoption.

Elle estime toutesois qu'il est regrettable que ces demandes de crédits provisoires viennent se renouveler chaque année et qu'il faille avoir recours à un moyen contraire à la marche régulière de la comptabilité, ce qui pourrait même être préjudiciable, à plus d'un titre, aux intérêts financiers de l'État.

Le Rapporteur,

Le Président,

Bon DE MACAR.

A. MOREAU.

<sup>(1)</sup> Projet de loi, nº 55.

<sup>(2)</sup> La commission, présidée par M. Moreau, était composée de MM. Van Iseguem, Descamps, de Kerchove de Denterguem, de Macar, Jacquemyns et Elias.